

## **LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE MILIEU URBAIN ET RURAL**

**Mlle MEKAMCHA Meryem**

**Master en Sciences économiques, juridiques et sociales.**

**Université de Foggia - Italie -**

**Enseignante à la Faculté de Droit de Benaknoun**

### **INTRODUCTION:**

Les bouleversements de l'économie mondiale dans les années 1980, ont eu des répercussions sur l'ensemble des pays. Il faut le dire, les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, ont été les premières victimes.

En effet, la place dévolue aux maghrébines dans nos sociétés, mais plus encore dans les mentalités, apparaît désuète sinon anachronique, souvent insupportable. Valeurs patriarcales prédominantes, islam religion d'état, contexte économique difficile, désir d'émancipation de nombreuses femmes, font qu'au Maghreb aujourd'hui, la question de la situation, du rôle et du statut féminin pose un vrai problème de société <sup>(1)</sup>.

Il ne faut cesser de le répéter, si la condition des femmes au Maghreb est aussi problématique, c'est que le pouvoir continue à faire des femmes un enjeu politique. Entre le statut que la tradition leur offre et celui que les constitutions projettent pour elles, les femmes du Maghreb sont ballottées entre les impératifs du vécu et le rêve d'une modernité qui tarde à se concrétiser. Pourtant, la Tunisie avait réussi à faire coïncider l'émancipation sociale des femmes et l'émancipation politique du pays. Mais nos sœurs tunisiennes se sentent-elles complètement émancipées ? Quelles sont les nouvelles percées que le droit leur permet ? Y a-t-il une menace de dérapage pour l'émancipation des femmes ? Nous poserons les mêmes questions pour les femmes du Maroc et d'Algérie <sup>(2)</sup>. Elles aussi continuent à souffrir de la dualité de statut. Au Maroc, après un premier amendement de la Moudawana en 1993, les associations féminines, le gouvernement d'alternance et le nouveau roi ont su à même d'amender et présenter une nouvelle Moudawana plus juste pour la femme <sup>(3)</sup>. En Algérie, le code de la famille de 1984 a été partiellement amendé. Après plus de trois années de controverses et de polémiques, le président de la république a fini par trancher en prenant une ordonnance <sup>(4)</sup> qui intègre des changements sans bouleverser fondamentalement la donne. Les quelques progrès accomplis protègent la femme et les enfants <sup>(5)</sup>.

Il faut le dire, la société algérienne, à l'instar sans doute des autres pays maghrébins, est encore largement marquée par une discrimination qui lèse grandement la femme, mais les données chiffrées présentées par les experts du CNES <sup>(6)</sup> laissent entrevoir une dynamique qui augure des améliorations de la situation actuelle.

Aux termes de la déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle adhèrent tout pays en devenant membre des Nations-Unies, les hommes et les femmes doivent bénéficier des mêmes droits. Toutes les conférences internationales <sup>(7)</sup> rappellent avec force que les droits de la femme font partie intégrante des droits de l'homme. Depuis plus de cinquante ans, de nombreuses mesures ont été prises par la plupart des Etats en faveur de l'égalité.

Cependant l'augmentation de la pauvreté parmi les femmes rurales est le signe d'un dérèglement dans la distribution des bénéfices du développement.

En effet, au niveau macro sociologique, les sociétés maghrébines ont connu de profonds changements sociaux après les indépendances qui ont approfondi les mutations opérées dès la domination coloniale. Le plus grand bouleversement est celui du phénomène urbain qui a pratiquement induit une sociabilité nouvelle dans la mesure où l'ancienne était adaptée au monde rural.

Ceci nous amène à poser la question suivante : Quelle est la situation de la femme dans le milieu rural et dans le milieu urbain

Nous essayerons d'analyser cette problématique en se référant à ce qui suit :

1- la femme dans l'économie algérienne

2 - l'intégration de la femme rurale dans le développement

### **1<sup>ère</sup> PARTIE : LA FEMME DANS L'ECONOMIE ALGERIENNE**

Il faut le dire, la société algérienne est encore largement marquée par une discrimination qui lèse grandement la femme mais les quelques données chiffrées présentées par les experts du CNES laissent apparaître des améliorations de la situation actuelle <sup>(8)</sup>. Ainsi, le taux de scolarisation des filles (6-15 ans) est passé de 36,9 % en 1966 à 80,7 % en 1998, pour atteindre 90,9 % en 2002. L'écart masculin/féminin, qui était de 20 % en 1966 n'est plus que de 3,6 % en 2002. Toujours dans le domaine de la scolarisation, en 2004, plus de 65 % des bacheliers sont des filles, contre 55 % en 1977. L'analphabétisme féminin a bien évidemment diminué, il est passé d'un taux de 85 % en 1966 à 35 % en 2002. Incontestablement il y a là « une lame de fond », une évolution profonde et sourde qui va certainement avoir des conséquences intéressantes sur le fonctionnement de la société algérienne. A titre d'exemple, on ne pourrait accepter longtemps encore que les filles, plus nombreuses à l'université que les garçons, soient autant sous représentées dans les institutions de gouvernance. La même remarque est valable pour la Tunisie et le Maroc <sup>(9)</sup>.

Dans le domaine du travail, la population féminine occupée ne représente que 14 % de la population totale occupée. Mais il faut relever qu'en 1987, le taux d'occupation des femmes n'était que de 6 %. Le taux d'activité féminine a évolué de façon très lente, précisant néanmoins qu'une hausse considérable de cette activité a été observée durant la décennie 90, liée certainement à la crise économique mais également aux conséquences du terrorisme sur les conditions de vie au sein des

familles, qui ont déserté pratiquement le monde rural vers les moyennes et grandes agglomérations pour cause de sécurité.

Il est à noter que les femmes travailleuses et celles à la recherche d'un emploi sont relativement plus jeunes que les hommes, puisque 56 % des femmes actives sont âgées de moins de 40 ans.

Les femmes actives sont présentes surtout dans les secteurs de l'administration et de l'industrie avec les taux respectifs de 48,4% et de 24% suivis des secteurs du commerce et des services avec un taux de 12,5% et de l'agriculture avec 11 % des emplois. Dans le bâtiment elles ne représentent que 1%. Il est à remarquer que parmi les femmes occupées, celles qui sont analphabètes ne représentent plus que 14,5% en 2003 alors qu'elles étaient de 21% en 1985 <sup>(10)</sup>.

En effet, la fonction publique est le plus grand employeur de femmes : 43% des femmes occupées. Parmi elles, 80% sont employées dans les secteurs de l'éducation et de la santé, 58% de l'effectif du secteur public de la santé est constitué de femmes. Il est à remarquer qu'en milieu rural, il y a trois fois plus de femmes occupées analphabètes qu'en milieu urbain.

Il ressort de cet aspect chiffré, que la faible participation de la femme à l'activité économique nationale est due aux difficultés de mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les deux sexes <sup>(11)</sup>. Et ceci, en dépit du fait, donc, que tous les droits politiques, économiques, sociaux et culturels de la femme algérienne sont garantis par la constitution à l'instar de ses sœurs tunisiennes et marocaines. Il ressort des derniers chiffres en date que le volume du chômage féminin a été multiplié par 15 fois en l'espace de 26 ans, passant de 23000 en 1977 à 347000 en 2003 avec un pic de 478000 en 1995, correspondant à un accroissement annuel moyen de 11% pendant que le taux d'évolution national, tous sexes confondus, n'était que de 4,8%. Ce qui explique la relative importance du taux (25%) des femmes ayant investi les activités informelles <sup>(12)</sup>.

Il faut convenir que l'ajustement structurel a entraîné une compression drastique des effectifs ouvriers, travailleurs, fonctionnaires etc... On est en droit de poser la question suivante : à nous les femmes, que propose le projet libéral ?

Au plan économique, le libéralisme se traduit par la privatisation du secteur d'Etat et le désengagement de ce même Etat dans l'action sociale et la création d'emplois. Il revient au secteur privé d'investir dans l'outil de production de créer des postes de travail. Or, il faut remarquer que dans la phase de transition que connaît l'Algérie vers l'économie de marché, les entrepreneurs n'ont ni la capacité ni les compétences de le faire. C'est bien les jeunes filles et les jeunes femmes qui feront les frais de cette transition. Et toujours selon les chiffres de 2003, la femme

rurale reste la plus touchée par le chômage que celle vivant en milieu urbain. Cela s'explique par le conservatisme et les contraintes administratives et sociologiques qui font que 80% des femmes occupées travaillent dans leur commune de résidence. Que faire pour la femme rurale pour qu'elle puisse intégrer et trouver sa place dans le processus de développement économique ?

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : L'INTEGRATION DE LA FEMME RURALE DANS LE DEVELOPPEMENT**

Le monde rural algérien est victime d'une crise économique et sociale structurelle, liée à la baisse du pouvoir d'achat général dans le pays. Après l'explosion de l'endettement et la faillite dans les années 80 du modèle économique adopté dans les années 70, fondé sur la rente pétrolière, l'industrialisation et une agriculture collectiviste <sup>(13)</sup>. L'urbanisation consécutive à l'exode rural accentué par la décennie noire des années 90 n'a pas ouvert de nouvelles perspectives.

Il faut savoir, que le travail des femmes en zone rurale n'est pas toujours circonscrit avec précision, à cause de son ampleur et parce qu'il se confond avec la routine ménagère, il est en général difficile de le mesurer.

Cependant, il ne faut pas le nier, les femmes rurales jouent un rôle important dans le développement économique et social de l'Algérie. En effet, elles participent activement aux travaux agricoles particulièrement dans les zones de montagnes. Force est néanmoins de constater qu'au niveau de la population rurale (49% de la population totale), les données relatives aux femmes se limitent à la proportion des femmes (50 %) et il est difficile de connaître la contribution réelle, sous quelque forme que ce soit de la femme rurale à la production agricole et à l'alimentation. A l'exception des ouvriers agricoles salariés et à la question de savoir si elle travaille, la femme rurale répond par la négative. En effet, elle considère que ses activités agricoles et artisanales sont le prolongement logique de ses activités domestiques <sup>(14)</sup>.

Cette interprétation faite par la femme elle-même de son rôle dans l'économie familiale, conjuguée à la nature des critères d'investigation utilisés par l'office national des statistiques, explique en partie, le manque d'information sur la contribution réelle à la production agricole et par la même de la reconnaissance de cette contribution. Aussi la femme rurale est restée en marge et ne bénéficie pas d'une assistance technique organisée de la part des services d'appui technique, ni des organisations professionnelles agricoles.

Pourtant, des initiatives ont été prises par des femmes particulièrement dynamiques, démontrant ainsi qu'elles étaient capables de gérer des petites entreprises agricoles. L'utilisation d'une telle potentialité est capitale pour l'Algérie dans la phase critique actuelle de définition et de mise en œuvre d'une stratégie agricole et alimentaire sur le plan national, à cause de la conjoncture internationale défavorable et aussi pour corriger les déséquilibres internes et externes du système de production. La dynamisation de la moitié de la main d'œuvre active potentielle

est certainement un atout pour la mise en œuvre d'une politique de développement équilibrée et cohérente tournée résolument vers la recherche de l'amélioration des niveaux de vie et de revenu des populations rurales.

Ces insuffisances sont déjà prises en considération au niveau national, où on constate une préoccupation du travail souterrain et non valorisé de la femme rurale. Elle s'est traduite par des décisions au niveau politique, technique et institutionnel.

- La ratification de la convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- La création d'un comité permanent de réflexion sur la promotion de la femme au niveau du ministère délégué chargé de la solidarité nationale et de la famille ;
- Une dynamique réelle au niveau organisationnel et du mouvement associatif. Les associations de femmes et mixtes, notamment rurales, s'amplifient.

En effet, dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement agricole définie en Algérie depuis 1999 sur la base d'un large consensus entre toutes les parties sociales concernées du pays, une recommandation a été faite sur l'importance de la prise en compte du rôle de la femme, notamment rurale dans les programmes de développement.

Par ailleurs, les changements intervenus au niveau du secteur de l'agriculture et de la pêche ont créé un cadre favorable à la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration des femmes rurales dans le processus de développement agricole. Ces conditions favorables sont à mettre à profit pour faire évoluer les réflexions et les actions embryonnaires en vue de les enrichir et de consolider par la définition et l'adoption d'une stratégie et des outils méthodologiques et juridiques de mise en œuvre.

C'est dans cette optique que le gouvernement algérien a renouvelé sa demande d'assistance à la FAO pour accélérer la mise au point d'une méthodologie et l'acquisition des outils essentiels à la prise en compte de la femme rurale dans la nouvelle politique agricole.

D'autres initiatives associatives participent à cet élan, à l'image du (FEDA)<sup>(15)</sup> qui propose depuis 1996 la participation d'artisanes au développement économique du pays. Grâce à la transformation de leurs activités informelles en véritables emplois, ces femmes accèdent à une nouvelle autonomie financière. Une des idées maitresses du projet FEDA est de désenclaver l'action de ces femmes de milieu rural en organisant des rencontres et des échanges tant au niveau local que régional. Aujourd'hui 1200 femmes participent au réseau de petites structures mis en place par FEDA dans dix régions d'Algérie. Une dizaine de coopératives sont

réparties sur le territoire. Les produits sont écoulés à l'échelle nationale et internationale.

**CONCLUSION :**

Il est vrai que la communauté internationale lors des différentes conférences mondiales sur les femmes et plus précisément lors de la quatrième tenue à Pékin déjà en 1995, a adopté un vaste programme afin de favoriser l'égalité des sexes et la promotion de la femme.

Il a été proclamé, que « l'autonomie des femmes et de l'amélioration de leur condition, soit sur des plans politiques, sociaux, économiques et sanitaires, constituent en soi une fin et que c'est une condition sine qua none du développement durable. » .

Il est d'avis de dire que les critères d'appréciations de la condition féminine sont nombreux et divers. Ils peuvent être d'ordre quantitatifs ou qualitatifs et nous permettent de mettre en évidence les inégalités entre les sexes. Les entraves à la jouissance par les femmes du principe de non discrimination entre les sexes sont multiples mais ils tiennent essentiellement à des choix politiques et socio économiques de l'Etat.

Il y a d'abord et surtout le niveau d'instruction et la jouissance du droit à l'éducation. Depuis 1962, année de l'indépendance et la constitution de 1963, la gratuité et le caractère obligatoire de l'enseignement, a permis aux filles de fréquenter l'école dès leur jeune âge. Le droit à l'enseignement est en effet garanti sans discrimination de sexe. La participation de la femme est en progression à tous les niveaux d'enseignement qu'il s'agit de la fille vivant en milieu urbain ou celle vivant en milieu rural, cela est dû à l'existence des écoles primaires, de lycées moyen et secondaire au niveau de presque toutes les communes.

Malgré cet état de fait, on constate que la présence des femmes dans les différents grades, dans les différentes professions se réduit au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie et que l'activité devient plus importante alors que leur nombre augmente quand on s'approche des fonctions subalternes et des professions d'exécution.

Pour cela, il devient nécessaire pour les Etats maghrébins, s'ils aspirent à un Etat de droit, d'adopter un certain nombre de mesures pour protéger le droit des femmes au travail aussi bien en milieu urbain que rural comme dans tous les autres domaines et de jouer son rôle fondamental de garant des droits et des libertés fondamentales pour les femmes et les hommes afin que se réalise la démocratie et l'égalité entre les sexes et afin que les femmes ne supportent pas toutes seules les conséquences des choix de société et les contraintes économiques des traditions et coutumes ancestrales.

**NOTES :**

---

---

---

**Mlle MEKAMCHA Meryem Université Alger 03**

- (1) LALAOUI Ahmed « quel avenir pour les jeunes femmes » Actes du séminaire national sur la femme ORAN 3-4 Mars 1998.
- (2) Moulay Rachid Abderrezak « femmes et Etat de droit ». Colloque international Rabat Avril 2002
- (3) BELYAZID Samia « la femme marocaine entre tradition et modernité » Recueil des documents REMALD 2001
- (4) Cf. ordonnance n°5-02 du 27/2/2005 modifiant et complétant la loi n° 84-11 du 9/6/84 portant code de la famille. JORA n° 15 du 27/2/2005
- (5) Cf. contenu de l'ordonnance et plus précisément article 64-72
- (6) Conseil national économique et social, organe consultatif prévu par la constitution
- (7) Conférence internationale
- (8) Cf. Rapport du CNES publié en décembre 2004
- (9) Cf. ALAMI.H M.CHIKH et BENRADA Malika « genre et gouvernance » in femmes et Etat de droit op.cité
- (10) Cf. Interview de Melle AIT ZAI Nadia juriste et membre du collectif Maghreb égalité quotidien El Watan du 5 Juin 2005 rubrique enquête.
- (11) CHEKIR Hafida « Etat de droit et l'état des droits économiques et sociaux » in Femmes et Etat de droit op.cité.
- (12) BELHOUARI-MUSETTE Djamila condition féminine et irruption des femmes sur le marché du travail » in actes du séminaire national sur la femme ORAN Mars Avril 1998.
- (13) Abdelkrim.B « mes femmes à la campagne. Quelle formation et quel (s) emploi (s) ». annuaire de l'Afrique du nord Paris CNRS.
- (14) AINAD TABET « participation des femmes algériennes à la vie du pays ». In femmes et politiques autour de la méditerranée. Paris l'harmattan 1980.
- (15) FEDA femmes et développement en Algérie. Le FEDA est né en France à l'initiative de femmes immigrées et restées au pays.